



PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

MERCREDI 07 FÉVRIER 2017

Le sept février deux mille dix-sept, à 18 heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Dronne et Belle dûment convoqué, s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes de Bussac, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul COUVY.

Nombre de délégués communautaires :	47
Présents :	38
Votants :	42 dont 4 pouvoirs

Date de la convocation : 26 janvier 2017

Etaient présents les conseillers communautaires suivants :

Mesdames et Messieurs Jean-Luc AIMONT, Yves ARLOT, Josiane BOYER, Anita CATUSSE, Olivier CHABREYROU, Gaston CHAPEAU, Gérard COMBEALBERT, Jean-Paul COUVY, Bernard de MONTETY, Martine DESJARDINS, Michel DUBREUIL, Guy-Robert DUVERNEUIL, Jean-Claude FAGETE, Henri FAISSOLE, Malaurie GOUT DISTINGUIN, Jean-Pierre GROLHIER, Benoît HARMAND, Jean-Jacques LAGARDE, Anémone LANDAIS, Jean-Marie MARCHAND, Claude MARTINOT, Jean-Pierre SICARD (suppléant de Jean-Jacques MARTINOT), Jean-Pierre CHATEAUREYNAUD suppléant de Christian MAZIERE), Sylvie MAZIERES, Pascal MAZOUAUD, Francis MILLARET, Jean-Michel NADAL, François NEGRIER, Christian NEYCENSAS, Pierre NIQUOT, Alain OUISTE, Alain PEYROU, Monique RATINAUD, Jean-Robert RAVON, Francis REVIDAT, Claude SECHERE, François THOMAS, Frédéric VILHES.

Etaient absents (excusés) : Messieurs et Mesdames, Michel BOSDEVESY, Raymond BOUCAUD, Martial Henri CANDEL, Eric CHARRON, Anne-Marie CLAUZET, Pierre MORIN, Catherine ROUMAILLAC, Fabienne THORNE, Bernadette VAN DEN DRIESSCHE.

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance et donne la parole à Monsieur le Maire de Bussac qui souhaite la bienvenue au conseil communautaire.

Pouvoirs : 4

Monsieur Martial Henri CANDEL a donné pouvoir à Madame Monique RATINAUD
Madame Anne-Marie CLAUZET a donné pouvoir à Madame Malaurie GOUT DISTINGUIN.

Madame Fabienne THORNE a donné pouvoir à Monsieur Christian NEYCENSAS.

Madame Bernadette VAN DEN DRIESSCHE a donné pouvoir à Monsieur François NEGRIER.

Madame Monique RATINAUD est désigné à l'unanimité secrétaire de séance.

Puis, il passe à l'ordre du jour qui est le suivant :

I-APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 19 DECEMBRE 2016

II-LECTURE DES DECISIONS

III-ADMINISTRATION GENERALE/FINANCES :

Rapporteur : Monsieur Gérard COMBEALBERT

1°) Notification du montant provisoire des attributions de compensation pour l'exercice 2017.

Rapporteur : Monsieur Jean-Paul COUVY

2°) Demande de subvention DETR 2017 concernant les projets suivants :

- Travaux d'aménagement des centres-bourgs de Cantillac, La Chapelle-Faucher, St Pancrace et Biras
- Travaux d'accessibilité de la piscine de Bourdeilles.
- Projet de création d'une ressourcerie.
- Projet de création d'un bâtiment Enfance/Jeunesse.
- Projet de création d'un foyer d'hébergement.

3°) SMCTOM : Nouvelle désignation des délégués titulaires et des délégués suppléants pour siéger au SMCTOM de Nontron (dans le cadre de la création de la commune nouvelle Mareuil-en-Périgord).

4°) SRBD : Nouvelle désignation des délégués titulaires et des délégués suppléants pour siéger au SRB Dronne (dans le cadre de la création de la commune nouvelle Mareuil-en-Périgord).

5°) Mission locale du Haut Périgord : Désignation de deux délégués titulaires et d'un suppléant.

6°) Conservatoire à Rayonnement Départemental de la Dordogne : Approbation de l'adhésion de la commune de Lalinde.

IV-PERSONNEL :

Rapporteur : Monsieur Jean-Paul COUVY

1°) Approbation de l'avenant n°3 au règlement intérieur général pour le personnel.

V-URBANISME :

Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre GROLHIER

1°) CAUE : adhésion au service de l'Atlas des territoires.

2°) Annexion aux cartes communales de Condat sur Trincou, La Chapelle-Faucher et Eyvirat des servitudes d'utilité publique autour des canalisations de transport de gaz.

Rapporteur : Monsieur Jean-Paul COUVY

3°) Avis à donner sur le projet de décret portant création de l'Etablissement Public Foncier de Poitou-Charentes.

VI- TOURISME :

Rapporteur : Monsieur Claude MARTINOT

1°) Désignation d'un délégué pour siéger au conseil d'administration de l'Office de Tourisme Intercommunautaire du Grand Périgueux.

2°) Vote du tarif des billets Visite jumelée avec le château de Puyguilhem et Visite Passion.

VII-QUESTIONS DIVERSES :

Compétence incendie.

§§§§§§§§§§§§§§§§

I-APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 19 DECEMBRE 2016

Le Président soumet à l'approbation du conseil communautaire le procès-verbal de la réunion du 19 décembre 2016. Sans remarque, le procès-verbal est adopté avec deux abstentions : Mme Sylvie MAZIERES et M. Frédéric VILHES absents à cette réunion.

II-LECTURE DES DECISIONS

Le Président donne lecture des décisions du Président qui ont été prises en vertu des délégations qui lui ont été confiées par délibération n°2014/06/126bis du 16 juin 2014.

Décision n°2016/12/114 du 20 décembre 2016 :

De signer une convention avec la communauté de communes du Pays Thibérien la Communauté de Communes du Pays Ribéracois, la Communauté de Communes du Pays de Lanouaille et la Communauté de Communes du Pays de Jumilhac pour fixer les modalités organisationnelles, administratives, juridiques, techniques et financières en matière d'instruction des autorisations du droit des sols.

Décision n°2016/12/115 du 23 décembre 2016 :

Budget Culture/Sport

OBJET DE LA DEPENSE	DIMINUTION SUR CREDITS DEJA ALLOUES		AUGMENTATION DES CREDITS	
	Chapitre et article	Montant	Chapitre et article	Montant
Rémunération principale	012/64111	840.00		
Contribution aux organismes de regroupement			65/65548	840.00
TOTAL		840.00		840.00

Décision n°2016/12/116 du 23 décembre 2016:

De signer la convention relative à la mise à disposition des locaux du CIAS moyennant un loyer mensuel de 1 200 €, à compter du 1^{er} janvier 2017.

Décision n°2016/12/117 du 27 décembre 2016 :

De renoncer à l'exercice du droit de préemption urbain pour les biens mentionnés section AD n° 3 et n° 564 d'une contenance totale de 09a 11ca, situés 14 rue Fontaine et le Bourg à Mareuil en Périgord.

Décision n°2016/12/118 du 05 janvier 2017 :

De renoncer à l'exercice du droit de préemption urbain pour le bien mentionné section E n° 805 d'une superficie totale de 01a 48ca, situé lieu-dit Lombraud à Brantôme en Périgord.

Décision n°2016/12/119 du 26 décembre 2016 :

De voter les crédits supplémentaires suivants pour le budget principal :

INTITULE DES COMPTES	RECETTES		DEPENSES	
	Chapitre et article	Montant	Chapitre et article	Montant
FPIC	73/7325	30 534.00		
Prélèvement FPIC			014/73925	30 534.00
TOTAL		30 534.00		30 534.00

Décision n°2016/12/120 du 03 janvier 2017 :

De renoncer à l'exercice du droit de préemption urbain pour le bien mentionné section E n° 552 d'une contenance totale de 07a 35ca, situé 10 rue du 19 mars 1962 à Mareuil en Périgord.

Décision n°2016/12/121 du 28 décembre 2016 :

Budget principal

OBJET DE LA DEPENSE	DIMINUTION SUR CREDITS DEJA ALLOUES		AUGMENTATION DES CREDITS	
	Chapitre et article	Montant	Chapitre et article	Montant
Concours divers	011/6281	5 000.00		
Carburant	011/60622	500.00		
Autres contributions			65/65548	5 500.00
Aménagement de bourgs	201504/2313	300.00		
Communes membres du GFP			16/168741	300.00
TOTAL		5 800.00		5 800.00

Décision n°2016/12/122 du 29 décembre 2016 :

Décide de retenir l'offre de l'entreprise SIGNAUX GIROD SCHELLE 8 rue Jean de Guerlins CS 70421 31104 Toulouse pour un montant de 11 535.69€ HT soit 13 842.83€ TTC pour la fourniture de panneaux de signalisation.

Décision n°2016/12/123 du 10 janvier 2017 :

Budget principal

OBJET DE LA DEPENSE	DIMINUTION SUR CREDITS DEJA ALLOUES		AUGMENTATION DES CREDITS	
	Chapitre et article	Montant	Chapitre et article	Montant
Dépenses imprévues	022	1 319.00		
Intérêts- Rattachement ICNE			66/66112	1 319.00
Dévoisement Foyer la Prada	201402/2151	6 106.00		
Communes membres GFP			16/168741	6 106.00
TOTAL		7 425.00		7 425.00

Décision n°2016/12/124 du 10 janvier 2017 :

Budget Régie Tourisme

OBJET DE LA DEPENSE	DIMINUTION SUR CREDITS DEJA ALLOUES		AUGMENTATION DES CREDITS	
	Chapitre et article	Montant	Chapitre et article	Montant
Dépenses imprévues	022	67.00		
Intérêts- Rattachement des ICNE			66/66112	67.00
TOTAL		67.00		67.00

Décision n°2016/12/125 du 10 janvier 2017 :

Budget Principal

OBJET DE LA DEPENSE	DIMINUTION SUR CREDITS DEJA ALLOUES		AUGMENTATION DES CREDITS	
	Chapitre et article	Montant	Chapitre et article	Montant
Dépenses imprévues	022	67.00		
Intérêts- Rattachement des ICNE			66/66112	67.00
TOTAL		67.00		67.00

Décision n°2017/01/01 du 09 janvier 2017 :

De renoncer à l'exercice du droit de préemption urbain pour les biens mentionnés section AD n° 0190 et n° 0191 d'une contenance totale de 01a 81ca, situés 2 et 4 rue Pierre Degail à Mareuil en Périgord.

Décision n°2017/01/02 du 11 janvier 2017 :

De renoncer à l'exercice du droit de préemption urbain pour les biens mentionnés section AB n° 80 et n° 55p d'une contenance totale de 01a 48ca environ, situés 21 rue Lacouture et 16 allée Henri IV à Brantôme en Périgord.

Décision n°2017/01/03 du 23 janvier 2017 :

De renoncer à l'exercice du droit de préemption urbain pour le bien mentionné section A n° 0636 d'une contenance totale de 15a 31ca, situé 24 rue Prosper Mérimée à Brantôme en Périgord.

Décision n°2017/01/04 du 23 janvier 2017 :

De renoncer à l'exercice du droit de préemption urbain pour les biens mentionnés section AI n° 3 et n° 4 d'une contenance totale de 71a 74ca, situés 3 rue du Docteur Devillard à Brantôme en Périgord.

Décision n°2017/01/05 du 25 janvier 2017 :

De renoncer à l'exercice du droit de préemption urbain pour le bien mentionné section AD n° 452 d'une contenance totale de 47a 80ca, situé lieu-dit le Bourg à Mareuil en Périgord.

Décision n°2017/01/06 du 30 janvier 2017 :

De signer la convention de partenariat entre la Fondation Abbé Pierre et la communauté de communes Dronne et Belle

Le Président donne lecture des décisions du Bureau qui ont été prises en vertu des délégations qui lui ont été confiées par délibération n°2014/06/126bis du 16 juin 2014.

Décision n°2017/01/01 du 26 janvier 2017 :

De confier les marchés des lots suivants aux entreprises désignées ci-après pour les travaux d'aménagement des bourgs de Cantillac, La Chapelle-Faucher, Saint Pancrace et Biras :

Lot	Nature	Nom de l'entreprise	Montant HT	Montant TTC
1	Commune de Cantillac	COLAS/ETP BONNEFOND	29 003.79€	34 804.55€
2	Commune de La Chapelle-Faucher	COLAS/ETP BONNEFOND	249 090.30€	298 908.36€
3	Commune de Saint Pancrace	COLAS/ETP BONNEFOND	148 255.88€	177 907.06€
4	Commune de Biras	LAURIERE et FILS	166 621.00€	199 945.20€
TOTAL			592 970.97€	711 565.17€

D'autoriser le Président ou son représentant à signer toutes les pièces administratives des marchés avec les entreprises énoncées ci-dessus.

III-ADMINISTRATION GENERALE/FINANCES :

Rapporteur : Monsieur Gérard COMBEALBERT

1°) Notification du montant provisoire des attributions de compensation pour l'exercice 2017.

Le rapporteur informe l'assemblée que la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) s'est réunie ce mardi 07 février 2017, pour arrêter le montant provisoire des attributions de compensation pour l'année 2017 (tableau annexé à la présente délibération).

Il rappelle que le conseil communautaire communique annuellement aux communes membres le montant provisoire des attributions de compensation.

Cette notification doit intervenir avant le 15 février, afin de permettre aux communes d'élaborer leurs budgets dans les délais impartis.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,
Arrête les montants des attributions de compensation provisoires pour les communes membres de la communauté de communes Dronne et Belle au titre de l'année 2017, tels que présentés dans le tableau ci-annexé à la délibération.
Mandate le Président pour notifier à chaque commune le montant des attributions de compensation provisoires avant le 15 février 2017.

Le rapporteur indique que dans le cadre de la loi NOTRe, la CLECT va devoir étudier le transfert de la compétence assainissement collectif pour le 1er janvier 2018. Cette compétence sera identifiée dans un budget annexe.

Rapporteur : Monsieur Jean-Paul COUVY

2°) Demande de subvention DETR 2017 concernant les projets suivants :

- Travaux d'aménagement du centre-bourg de Cantillac

Le Président indique que dans le cadre de la compétence dévolue à la communauté de communes, il est important de poursuivre les opérations d'aménagement des centres-bourgs de nos communes rurales. Ces travaux s'inscrivent dans une démarche environnementale qui contribue à améliorer l'embellissement des communes, à préserver et à valoriser le patrimoine et les espaces naturels afin de favoriser la qualité de vie des habitants et l'accueil des touristes.

Le Président explique à l'assemblée qu'il conviendrait de prévoir l'aménagement du centre-bourg de la commune de Cantillac et de solliciter les subventions pour le financement de cette opération.

Il précise qu'à la suite de l'appel d'offres le montant des travaux s'élève à 29 003.79€ HT.

Il présente le plan de financement prévisionnel de l'opération comme suit :

COUT DE L'OPERATION HT	EN € HT
Montant des travaux	29 003.79
Maîtrise d'œuvre et frais annexes (7%)	2 030.27
Total HT	31 034.06
TVA 20%	6 206.81
Total TTC	37 240.87

FINANCEMENT	EN €
ETAT : DETR 2017 (29 003.79 X 25%)	7 250.95
DEPARTEMENT (29 003.79 x 20%)	5 800.76
Total des subventions	13 051.71
FCTVA (37 240.87 x 16.404%)	6 108.99
Emprunt / Fonds propres	18 080.17
Total	37 240.87

VU l'avis favorable du bureau en date du 24 janvier 2017 ;

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Décide de réaliser les travaux d'aménagement du centre-bourg de la commune de Cantillac pour un montant de 29 003.79 € HT auxquels s'ajoutent les honoraires de maîtrise d'œuvre et les frais annexes de 2 030.27 € HT soit un total de 37 240.87 € HT.

Approuve le plan de financement prévisionnel proposé.

Sollicite l'aide de l'Etat au titre de la Dotation des Equipements des Territoires Ruraux (DETR) 2017.

Sollicite l'aide du Département.

Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2016.

Autorise le Président ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à cette opération.

➤ Travaux d'aménagement du centre-bourg de La Chapelle-Faucher

Le Président indique que dans le cadre de la compétence dévolue à la communauté de communes, il est important de poursuivre les opérations d'aménagement des centres-bourgs de nos communes rurales. Ces travaux s'inscrivent dans une démarche environnementale qui contribue à améliorer l'embellissement des communes, à préserver et à valoriser le patrimoine et les espaces naturels afin de favoriser la qualité de vie des habitants et l'accueil des touristes.

Le Président explique à l'assemblée qu'il conviendrait de prévoir l'aménagement du centre-bourg de la commune de La Chapelle Faucher et de solliciter les subventions pour le financement de cette opération.

Il précise qu'à la suite de l'appel d'offres le montant des travaux s'élève à 249 090.30 € HT.

Il présente le plan de financement prévisionnel de l'opération comme suit :

COUT DE L'OPERATION HT	EN € HT
Montant des travaux	249 090.30
Maîtrise d'œuvre et frais annexes (7%)	17 436.32
TOTAL HT	266 526.62
TVA 20%	53 305.32
TOTAL TTC	319 831.94
FINANCEMENT	EN €
ETAT : DETR 2017 (249 090.30 X 25%)	62 272.58
DEPARTEMENT (249 090.30 x 20%)	49 818.06
TOTAL DES SUBVENTIONS	112 090.64
FCTVA (319 831.94 x 16.404%)	52 465.23
Emprunt / Fonds propres	155 276.07
TOTAL	319 831.94

VU l'avis favorable du bureau en date du 24 janvier 2017 ;

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,
Décide de réaliser les travaux d'aménagement du centre-bourg de la commune de la Chapelle Faucher, pour un montant de 249 090.30€ HT auxquels s'ajoutent les honoraires de maîtrise d'œuvre et les frais annexes de 17 436.32€ HT soit un total de 266 526.62€ HT

Approuve le plan de financement prévisionnel proposé.

Sollicite l'aide de l'Etat au titre de la Dotation des Equipements des Territoires Ruraux (DETR) 2017.

Sollicite l'aide du Département.

Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2016.

Autorise le Président ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à cette opération.

➤ Travaux d'aménagement du centre-bourg de St Pancrace

Le Président indique que dans le cadre de la compétence dévolue à la communauté de communes, il est important de poursuivre les opérations d'aménagement des centres-bourgs de nos communes rurales. Ces travaux s'inscrivent dans une démarche environnementale qui contribue à améliorer l'embellissement des communes, à préserver et à valoriser le patrimoine et les espaces naturels afin de favoriser la qualité de vie des habitants et l'accueil des touristes.

Le Président explique à l'assemblée qu'il conviendrait de prévoir l'aménagement du centre-bourg de la commune de Saint Pancrace et de solliciter les subventions pour le financement de cette opération.

Il précise qu'à la suite de l'appel d'offres le montant des travaux s'élève à 148 255.88 € HT.

Il présente le plan de financement prévisionnel de l'opération comme suit :

COUT DE L'OPERATION HT	EN € HT
Montant des travaux	148 255.88
Maîtrise d'œuvre et frais annexes (7%)	10 377.91
TOTAL HT	158 633.79
TVA 20%	31 726.76
TOTAL TTC	190 360.55

FINANCEMENT	EN €
ETAT : DETR 2017 (148 255.88 X 25%)	37 063.97
DEPARTEMENT (148 255.88 x 20%)	29 651.18
Total des subventions	66 715.15
FCTVA (190 360.55 x 16.404%)	31 226.74
Emprunt / Fonds propres	92 418.66
TOTAL	190 360.55

VU l'avis favorable du bureau en date du 24 janvier 2017 ;

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

Décide de réaliser les travaux d'aménagement du centre-bourg de la commune de Saint Pancrace pour un montant de 148 255.88€ HT auxquels s'ajoutent les honoraires de maîtrise d'œuvre et les frais annexes de 10 377.91€ HT soit un total de 158 633.79 € HT.

Approuve le plan de financement présenté ci-dessus.

Sollicite l'aide de l'Etat au titre de la Dotation des Equipements des Territoires Ruraux (DETR) 2017.

Sollicite l'aide du Département.

Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2016.

Autorise le Président ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à cette opération.

➤ Travaux d'aménagement du centre-bourg de Biras

Le Président indique que dans le cadre de la compétence dévolue à la communauté de communes, il est important de poursuivre les opérations d'aménagement des centres-bourgs de nos communes rurales. Ces travaux s'inscrivent dans une démarche environnementale qui contribue à améliorer l'embellissement des communes, à préserver et à valoriser le patrimoine et les espaces naturels afin de favoriser la qualité de vie des habitants et l'accueil des touristes.

Le Président explique à l'assemblée qu'il conviendrait de prévoir l'aménagement du centre-bourg de la commune de Biras pour sécuriser la circulation dans le bourg et améliorer l'accessibilité de l'école.

Il propose de solliciter les subventions pour le financement de cette opération.

Il précise qu'à la suite de l'appel d'offres le montant des travaux s'élève à 166 621.00 € HT.

Il présente le plan de financement comme suit :

COUT DE L'OPERATION HT	EN € HT
Montant des travaux	166 621.00
Maîtrise d'œuvre et frais annexes (7%)	11 663.47
TOTAL HT	178 284.47
TVA 20%	35 656.89
Total TTC	213 941.36

FINANCEMENT	EN €
ETAT : DETR 2017 (166 621 X 25%)	41 655.25
DEPARTEMENT (166 621 x 20%)	33 324.20
TOTAL DES SUBVENTIONS	74 979.45
FCTVA (213 941.36 x 16.404%)	35 094.94
Emprunt / Fonds propres	103 866.97
Total	213 941.36

VU l'avis favorable du bureau en date du 24 janvier 2017 ;

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

Approuve la réalisation des travaux d'aménagement du centre-bourg de la commune de Biras pour un montant de 166 621.00 € HT auxquels s'ajoutent les

honoraires de maîtrise d'œuvre et les frais annexes de 11 663.47 € HT soit un total de 178 284.47 € HT.

Approuve le plan de financement présenté ci-dessus.

Sollicite l'aide de l'Etat au titre de la Dotation des Equipements des Territoires Ruraux (DETR) 2017.

Sollicite l'aide du Département.

Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2016.

Autorise le Président ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à cette opération.

- Travaux d'accessibilité de la piscine de Bourdeilles.

Le Président indique que dans le cadre de la mise en valeur des équipements sportifs il conviendrait de réaliser les travaux d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite pour la piscine de Bourdeilles

Il précise qu'une estimation du coût des travaux s'élève à 58 110.00€ HT et propose de solliciter l'aide de l'état au titre de la DETR 2017.

Il présente le plan de financement prévisionnel de l'opération comme suit :

COUT DE L'OPERATION HT	EN € HT
Montant des travaux	58 110.00
Total HT	58 110.00
TVA 20%	11 622.00
Total TTC	69 732.00

FINANCEMENT	EN €
ETAT : DETR 2017 (58 110 x 45%)	26 149.50
DEPARTEMENT (20%)	11 622.00
Total des subventions	37 771.50
FCTVA (58 110 x 16,404%)	9 532.36
Fonds propres/Emprunt	22 428.14
Total	69 732.00

VU l'avis favorable du bureau en date du 24 janvier 2017 ;

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve la réalisation des travaux d'accessibilité de la piscine de Bourdeilles, pour un montant de 58 110.00 € HT.

Approuve le plan de financement prévisionnel proposé.

Sollicite l'aide de l'Etat au titre de la Dotation des Equipements des Territoires Ruraux (DETR) 2017.

Sollicite l'aide du Département.

Précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2017.

Autorise le Président ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à cette opération.

➤ **Projet de création d'une ressourcerie.**

Le Président rappelle à l'assemblée que par délibération en date du 18 mai 2016, le conseil communautaire a décidé de soutenir le projet de création d'une ressourcerie sur le site de la SNOR à Brantôme en Périgord et a sollicité les subventions susceptibles de financer ce projet : Conseil Départemental, ADEME et LEADER.

Il indique que ce dossier peut être également éligible à la DETR et propose de déposer, à ce titre, un dossier de demande de subvention.

Il présente le nouveau plan de financement :

Plan Investissement Implantation ressourcerie

Nature des dépenses	Montant	
Acquisition Bâtiment + terrain	32 000 €	TTC
Travaux-Aménagements	350 000 €	HT
Désamiantage	75 000 €	HT
Maîtrise d'œuvre	35 000 €	HT
Coût des travaux (hors acquisition)	460 000 €	HT
Coût du projet HT (hors désamiantage)	417 000 €	
Coût global du projet HT	492 000 €	
Financement		
DETR (350 000€ x 20%)	70 000 €	
ADEME	174 306 €	
CONSEIL DEPARTEMENTAL	15 000 €	
LEADER	100 000 €	
TOTAL SUBVENTIONS PARTENAIRES	359 306 €	
Part Subvention partenaires (sur le hors taxes)	73.03%	
Collectivité	132 694 €	
Part collectivité (sur le hors taxes)	26.97%	

VU l'avis favorable du bureau en date du 24 janvier 2017 ;

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, avec :

39 voix pour : Mesdames et Messieurs Jean-Luc AIMONT, Yves ARLOT, Josiane BOYER, Anita CATUSSE, Olivier CHABREYROU, Gaston CHAPEAU, Gérard COMBEALBERT, Jean-Paul COUVY, Bernard de MONTETY, Martine DESJARDINS, Michel DUBREUIL, Guy-Robert DUVERNEUIL, Jean-Claude FAGETE, Henri FAISSOLE, Jean-Pierre GROLHIER, Benoît HARMAND, Jean-Jacques LAGARDE, Anémone LANDAIS, Jean-Marie MARCHAND, Claude MARTINOT, Jean-Pierre SICARD (suppléant de Jean-Jacques MARTINOT), Jean-Pierre CHATEAUREYNAUD

suppléant de Christian MAZIERE), Sylvie MAZIERES, Pascal MAZOUAUD, Francis MILLARET, Jean-Michel NADAL, François NEGRIER plus une voix pour Bernadette VAN DEN DRIESSE, Christian NEYCENSAS, Pierre NIQUOT, Alain OUISTE, Alain PEYROU, Monique RATINAUD plus une voix pour Martial Henri CANDEL, Jean-Robert RAVON, Francis REVIDAT, Claude SECHERE, François THOMAS, Frédéric VILHES.

3 abstentions : Mesdames et Messieurs Malaurie GOUT DISTINGUIN plus une voix pour Anne-Marie CLAUZET, Christian NEYCENSAS pour Fabienne THORNE.

Approuve la réalisation des travaux d'aménagement de la ressourcerie pour un montant de 460 000.00 € HT ;

Approuve le plan de financement prévisionnel proposé ci-avant ;

Sollicite l'aide de l'Etat au titre de la Dotation des Equipements des Territoires Ruraux (DETR) 2017 à hauteur de 70 000.00 € ;

Sollicite l'aide de l'ADEME ;

Sollicite l'aide du LEADER ;

Sollicite l'aide du Département ;

Précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2017.

Autorise le Président ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à cette opération.

➤ **Projet de création d'un bâtiment Enfance/Jeunesse.**

Le Président indique que la Communauté de Communes souhaite renforcer l'offre de service liée à l'Enfance et à la Jeunesse par la construction, d'un pôle unique qui regroupera le centre social le Ruban Vert, le centre de loisirs, la petite enfance avec le Relais Assistantes Maternelles et l'espace parents-enfants Boucle d'Or, ainsi que l'espace jeunes.

Il rappelle que la communauté de communes a fait l'acquisition d'un terrain proche du collège et du gymnase à Brantôme-en-Périgord pour la réalisation de ce projet.

Il précise que des réunions de travail ont eu lieu avec l'Agence Technique Départementale afin de définir les besoins de chacune des cinq structures qui seront regroupées dans le pôle Enfance/Jeunesse et qu'un Avant-Projet a été établi.

Il présente le coût prévisionnel du projet et propose de solliciter les subventions pour son financement.

COUT DE L'OPERATION HT	EN € HT
Travaux liés à la construction du bâtiment	1 111 450.00
Travaux liés à l'aménagement des abords	180 500.00
Estimation des travaux	1 291 950.00
Honoraires de maîtrise d'œuvre 11%	142 115.00
Honoraires coordination SPS 1.5%	19 379.00
Honoraires bureau de contrôle 2%	25 839.00
Etude de sol	4 000.00
Investigation DICT 1%	12 920.00
Assistant Technique à Maîtrise d'œuvre pour désigner le maître d'œuvre	7 500.00
Frais de publicité et d'appel d'offres (compris l'indemnisation pour prestation intellectuelle de 4 candidats)	6 500.00
Assurance dommage ouvrage	PM
Total frais d'ingénierie et frais divers	218 252.00
Coût d'objectif total	1 510 202.00
TVA 20%	302 040.00
Coût d'opération TTC	1 812 243.00
FINANCEMENT DES TRAVAUX	EN €
Travaux liés à la construction du bâtiment : 1 111 450€ HT	
ETAT : DETR/FSIPL/Contrat de ruralité 30%	333 435.00
CAF 40%	444 580.00
DEPARTEMENT 10%	111 145.00
TOTAL SUBVENTION POUR TRAVAUX	889 160.00
FINANCEMENT DES ABORDS	
Travaux liés à l'aménagement des abords : 180 500€ HT	
ETAT : DETR/FSIPL/Contrat de ruralité 25%	45 125.00
DEPARTEMENT 30%	54 150.00
TOTAL SUBVENTION POUR AMENAGEMENT DES ABORDS	99 275.00
TOTAL DES SUBVENTIONS POUR LE PROJET	988 435.00
FCTVA (1 812 243.00 x 16,404%)	297 280.00
FONDS PROPRES/EMPRUNT	526 528.00
TOTAL	1 812 243.00

Le Président propose un calendrier de réalisation du projet comme suit :

1^{er} semestre 2017 :

Consultation pour Assistance Technique à Maîtrise d'Ouvrage (ATMO)

Consultation pour Assistance à Maîtrise d'ouvrage (AMO).

Consultation pour la Maîtrise d'œuvre (MO).

2^{ème} semestre 2017 :

Approbation du Projet Définitif

1^{er} semestre 2018 :

Consultation pour le marché de travaux et début des travaux

2019 :

Fin des travaux de construction du bâtiment et des travaux d'aménagement des abords.

Vu l'avis favorable du bureau en date du 24 janvier 2017 ;

Vu l'avis favorable de la commission Enfance/Jeunesse en date du 1^{er} février 2017 ;

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve le projet de création d'un pôle Enfance-Jeunesse à Brantôme-en-Périgord.

Approuve le plan de financement prévisionnel proposé.

Sollicite l'aide de l'Etat au titre de la Dotation des Equipements des Territoires Ruraux (DETR) 2017, du FSIPL, et du contrat de ruralité.

Sollicite l'aide du Département.

Sollicite l'aide de la Caisse d'Allocations Familiales de la Dordogne.

Précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2017.

Autorise le Président ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à cette opération.

➤ **Projet de création d'un foyer d'hébergement.**

Le Président rappelle que la communauté de communes a effectué les travaux de la maison de santé pluridisciplinaire de Mareuil au rez-de-chaussée dans un ancien bâtiment.

Le 1^{er} étage abrite le logement de garde des professionnels de santé et peut permettre l'aménagement de deux autres logements.

Il propose d'en réhabiliter un qui pourrait être destiné à un foyer d'hébergement permettant d'accueillir des apprentis, des jeunes travailleurs (CDD de courte durée, saisonniers...,stagiaires...) qui sont à la recherche de ce type de logement avec un loyer modéré pendant la durée de leur contrat ou de leur stage.

Il présente le plan de financement prévisionnel de l'opération comme suit :

COUT DE L'OPERATION HT	EN € HT
Montant des travaux	74 494.00
Maîtrise d'œuvre (9%)	6 704.00
Frais annexes/assurance	3 000.00
Total HT	84 198.00

FINANCEMENT	EN €
ETAT : DETR 2017 (74 494 X 25%)	18 623.00
DEPARTEMENT (74 494 x 20%)	14 899.00
Total des subventions	33 522.00
FONDS PROPRES/EMPRUNT	50 676.00
Total	84 198.00

Le président indique que le maître d'œuvre doit présenter le dossier de consultation pour le marché de travaux prochainement et propose de réaliser les travaux dans le 1^{er} semestre 2017

VU l'avis favorable du bureau en date du 24 janvier 2017 ;

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Décide de réaliser les travaux d'aménagement d'un foyer d'hébergement sur le site de la maison de santé de Mareuil, au 1^{er} semestre 2016, pour un montant de 74 494.00 € HT auxquels s'ajoutent les honoraires de maîtrise d'œuvre et les frais annexes de 9 704.00€ HT soit un total de 84 198.00 € HT.

Approuve le plan de financement prévisionnel proposé.

Sollicite l'aide de l'Etat au titre de la Dotation des Equipements des Territoires Ruraux (DETR) 2017.

Sollicite l'aide du Département.

Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2016.

Autorise le Président ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à cette opération.

3°) SMCTOM : Nouvelle désignation des délégués titulaires et des délégués suppléants pour siéger au SMCTOM de Nontron (dans le cadre de la création de la commune nouvelle Mareuil-en-Périgord).

Dans le cadre de la création de la commune nouvelle de Mareuil-en- Périgord (ex communes de Mareuil, Beaussac, Champeau La Chapelle Pommier, Les Graulges, Léguillac de Cercles, Monsec, Puyrenier, St Sulpice de Mareuil et Vieux Mareuil), il appartient à la communauté de communes Dronne et Belle, adhérente au syndicat mixte de collecte et de traitement des ordures ménagères de Nontron de renommer l'ensemble des délégués titulaires et suppléants dudit syndicat.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Désigne les délégués suivants pour siéger au Comité Syndical du Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères de Nontron :

Délégués		
Nom Prénom délégués titulaires	Commune	Nom Prénom délégués suppléants
MARTINOT Claude	Brantôme-en-Périgord	Edmond ZNAIDA
BOUCAUD Raymond	Brantôme-en-Périgord	Christian NEYCENSSAS
MARCHAND Jean-Marie	Mareuil-en-Périgord	ROUMAILLAC Catherine
COMBEALBERT Gérard	Mareuil-en-Périgord	DEFARGES Jean-Robert
SECHERE Claude	Biras	PINGOT Lionel
NADAL Jean-Michel	Biras	ISSANDOU-BOURGAULT Sandrine
RAYNAUD Jean-Claude	Bourdeilles	MOREL Alain
MAZIERES Sylvie	Bourdeilles	LONGIERAS Didier
VIGIER Jean-François	Champagnac de Belair	MOUNIER Jean-Paul
CUVELIER Marc	Champagnac de Belair	POUYADE Christophe
FAISSOLE Henri	Bussac	MERLE Bernard
FUHRY Dominique	Cantillac	MARTY Christelle
MILLARET Francis	Condat sur Trincou	MAZIERE Sylvain
DEMEULENAERE Eric	Eyvirat	CATUSSE Anita
MOIRAND Bernard	La Chapelle Faucher	BERSAC Claude
AMOUROUX Thierry	La Chapelle Montmoreau	PEYROU Alain
TROUCAT Michel	La Gonterie Boulouneix	STEMMELEN Sabine
UCHER Jean-François	La Rochebeaucourt	CESSAT Jacky
DUCHANGE Michel	Quinsac	LAFORGE Francis
LAURENCON Jacky	Rudeau Ladosse	SERRE Annie
FORT Claudette	St Crépin de Richemont	LEREIN Jean
LAVAUD Alain	St Félix de Bourdeilles	DESSPORT Marie-Claire
SICARD Jean-Pierre	St Pancrace	GAUDOU Fernand
LAGARDE Jean-François	Ste Croix de Mareuil	BRANDY Pascal
DUVERNEUIL Guy	Sencenac Puy De Fourches	DUVERNEUIL Corinne
BOUFFIER Gilles	Valeuil	BILY Albert
FAYE Jean-Jacques	Villars	GROLHIER Jean-Pierre

4°) SRBD : Nouvelle désignation des délégués titulaires et des délégués suppléants pour siéger au SRB Dronne (dans le cadre de la création de la commune nouvelle Mareuil-en- Périgord).

Dans le cadre de la création de la commune nouvelle de Mareuil-en-Périgord (ex communes de Mareuil, Beaussac, Champeau et la Chapelle-Pommier, Les Graulges, Léguillac de Cercles, Monsec, Puyrenier, St Sulpice de Mareuil et Vieux-Mareuil), il appartient à la communauté de communes Dronne et Belle, adhérente au syndicat mixte de rivières du Bassin de la Dronne de renommer l'ensemble des délégués titulaires et suppléants dudit syndicat.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Désigne les délégués suivants pour siéger au comité syndical du Syndicat de Rivières du Bassin de la Dronne :

Communes	Délégué titulaire	Délégué suppléant
Biras	Agnès DANIEL	Claude SECHERE
Bourdeilles	Nicolas DUSSUTOUR	Frédérique FOURNIER
Brantôme en Périgord	Claude MARTINOT	Christian NEYCENSAS
Bussac	Jean-Pierre DELFAUD	Josiane MATHIEU
Cantillac	Sébastien BORDAS	Nathalie CHOLET
Champagnac-de-Belair	Yves MARIAUD	Jean-Paul MOUSNIER
La Chapelle-Faucher	Claude BERSAC	Bernard MOIRAND
La Chapelle-Montmoreau	Alain PEYROU	Sylvain PIGEARIAS
Condat-sur-Trincou	Georges POUcant	Alain BORIE
Eyvirat	Guy-José LAGARDE	Mme Dominique JOUSSET
La Gonterie-Boulouneix	Jacqueline BERNARD	Bruno ROUSSARIE
Mareuil en Périgord	CHEYRADE François	BROUILLAUD Jean-Claude
Mareuil en Périgord	DUSSOLIER Vincent	BLANCHARD Pascal
Quinsac	Franck LACOUR	Michel DUCHANGE
La Rochebeaucourt-et-Argentine	Michel BOSDEVESY	Yves LOURS
Rudeau-Ladosse	Gwendoline KIEBERT	Martine DESJARDINS
Saint-Crépin de Richemont	Christian SCIPION	Martial-Henri CANDEL
Sainte-Croix-de-Mareuil	Michel DARRAS	Stéphane de TAVERNIER
Saint-Félix de Bourdeilles	Aude DE COURCEL	Marie-Claire DESPORT
Saint-Pancrace	Jean-Michel CHABAUD	Jean-Pierre SICARD
Sencenac-Puy-de-Fourches	Bernard JEAN	Thierry JEAN
Valeuil	Roger PEYRE	Jean-Claude CARTAUD
Villars	Jean-Pierre GROLHIER	Henri BARBY

5°) Mission locale du Haut Périgord : Désignation de deux délégués titulaires et d'un suppléant.

Le Président rappelle que la Communauté de Communes adhère à la Mission Locale et qu'à la suite de la modification de ses statuts pour intégrer la représentation des nouvelles communautés de communes il y a lieu de désigner 2 délégués titulaires et un seul suppléant pour siéger au Conseil d'Administration de la Mission Locale du Haut Périgord.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

Désigne les délégués suivants pour siéger au Conseil d'Administration de la Mission Locale du Haut Périgord :

Titulaire : GROLHIER Jean-Pierre

Titulaire : MAZIERES Sylvie

Suppléant : MILLARET Francis

6°) Conservatoire à Rayonnement Départemental de la Dordogne : Approbation de l'adhésion de la commune de Lalinde.

Le Président informe l'Assemblée que le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Conservatoire à Rayonnement Départemental de la Dordogne auquel la communauté de communes adhère, a approuvé par délibération le 17 octobre 2016 l'adhésion de la commune de Lalinde à la suite de la dissolution du Syndicat d'enseignement musical en Périgord Pourpre et de la Vézère au 1^{er} janvier 2017.

Il invite le conseil communautaire à délibérer sur cette demande d'adhésion.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

Accepte l'adhésion de la commune de Lalinde au Syndicat Mixte du Conservatoire à Rayonnement Départemental de la Dordogne.

Charge le Président d'accomplir les formalités résultant de cette décision.

IV-PERSONNEL :

Rapporteur : Monsieur Jean-Paul COUVY

1°) Approbation de l'avenant n°3 au règlement intérieur général pour le personnel.

Le Président rappelle à l'assemblée que le conseil communautaire a approuvé, par délibération n° 2015/05/60 du 6 mai 2015 le règlement intérieur général du personnel de la communauté de communes et du CIAS.

Un avenant n°1 a modifié l'article 4 concernant le temps de travail hebdomadaire (délibération n°2015/10/151 du 21/10/2015).

Un avenant n°2 a modifié l'article 33 concernant le remboursement des frais de déplacement lors des actions de formation, de la préparation à un concours ou un examen et des épreuves d'un concours ou d'un examen (délibération n°2016/10/109 du 19/10/2016).

Il donne lecture de l'avenant n°3 qui modifie l'article 33 - Véhicule personnel – c) Concernant les agents sociaux du CIAS Dronne et Belle.

Il est proposé de modifier les modalités de remboursement des frais de déplacement des agents sociaux utilisant leur véhicule personnel pour les besoins du service (pièce jointe n°2).

VU l'avis favorable des membres du comité technique en date du 12 décembre 2016 ;

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, avec :

41 voix pour : Mesdames et Messieurs Jean-Luc AIMONT, Yves ARLOT, Josiane BOYER, Anita CATUSSE, Olivier CHABREYROU, Gaston CHAPEAU, Gérard COMBEALBERT, Jean-Paul COUVY, Bernard de MONTETY, Martine DESJARDINS, Michel DUBREUIL, Guy-Robert DUVERNEUIL, Jean-Claude FAGETE, Henri FAISSOLE, Malaurie GOUT DISTINGUIN plus une voix pour Anne-Marie CLAUZET, Jean-Pierre GROLHIER, Benoît HARMAND, Anémone LANDAIS, Jean-Marie MARCHAND, Claude MARTINOT, Jean-Pierre SICARD (suppléant de Jean-Jacques MARTINOT), Jean-Pierre CHATEAUREYNAUD suppléant de Christian MAZIERE), Sylvie MAZIERES, Pascal MAZOUAUD, Francis MILLARET, Jean-Michel NADAL, François NEGRIER plus une voix pour Bernadette VAN DEN DRIESSCHE, Christian NEYCENSAS plus une voix pour Fabienne THORNE, Pierre NIQUOT, Alain OUISTE, Alain PEYROU, Monique RATINAUD plus une voix pour Martial Henri CANDEL, Jean-Robert RAVON, Francis REVIDAT, Claude SECHERE, François THOMAS, Frédéric VILHES.

1 abstention : Monsieur Jean-Jacques LAGARDE.

Approuve l'avenant n°3 modifiant l'article 33 - Véhicule personnel – c) Concernant les agents sociaux du CIAS Dronne et Belle - du règlement intérieur général pour le personnel concernant le remboursement des frais de déplacement des agents sociaux utilisant leur véhicule personnel pour les besoins du service, annexé à la présente délibération.

Autorise le Président à le signer et à accomplir toutes les démarches nécessaires.

V-URBANISME :

Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre GROLHIER

1°) CAUE : adhésion au service de l'Atlas des territoires.

Le vice-président rappelle la présentation effectuée le 19 décembre 2016 par Valérie DUPIS, directrice adjointe du CAUE de la Dordogne.

L'Album des Territoires est un outil utile à la fois pour accompagner les pétitionnaires dans leur projet de construction et de rénovation et pour les collectivités dans l'aménagement du territoire en complément pédagogique au PLUi dans la sensibilisation à la qualité architecturale et à l'intégration paysagère. Il permet de réfléchir sur son patrimoine et de se donner une orientation politique forte en faveur de la préservation du patrimoine bâti et fournit un outil pertinent d'aide à la décision de nos agents instructeurs des dossiers d'application du droit des sols permettant de garantir une cohérence dans le traitement des dossiers.

- Lien pour visualiser l'outil interactif de l'album des territoires :

<http://album-des-territoires.cauedordogne.com/>

Le coût d'adhésion à ce service est de 1€ par habitant pour la communauté de communes Dronne et Belle.

Le CAUE peut aussi parallèlement mettre d'autres outils à la disposition de l'EPCI et de ses communes.

Madame LANDAIS s'interroge sur l'intérêt de ce document puisque les pétitionnaires peuvent consulter librement et gratuitement le CAUE pour leur projet de construction ou de rénovation. Monsieur GROLHIER indique que cet outil présente un diagnostic précis propre à chaque Communauté de Communes et qui répertorie chaque caractéristique à l'intérieur de son territoire.

VU la compétence communautaire en matière de planification et la réflexion engagée sur l'élaboration d'un projet de territoire par l'intermédiaire du plan local d'urbanisme intercommunal ;

VU la compétence communautaire en matière d'instruction des autorisations du droit des sols et de délivrance des permis de construire et autres décisions d'urbanisme ;

Considérant la possibilité d'informer par différents moyens les administrés et les pétitionnaires ;

Considérant que l'Album des Territoires proposé par le CAUE a vocation à préserver le patrimoine bâti, l'intérêt touristique et le cadre de vie de notre territoire.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, avec :

40 voix pour : Mesdames et Messieurs Jean-Luc AIMONT, Yves ARLOT, Josiane BOYER, Anita CATUSSE, Olivier CHABREYROU, Gaston CHAPEAU, Gérard COMBEALBERT, Jean-Paul COUVY, Bernard de MONTETY, Martine DESJARDINS, Michel DUBREUIL, Guy-Robert DUVERNEUIL, Jean-Claude FAGETE, Henri FAISSOLE, Jean-Pierre GROLHIER, Benoît HARMAND, Jean-Jacques LAGARDE, Anémone LANDAIS, Jean-Marie MARCHAND, Claude MARTINOT, Jean-Pierre SICARD (suppléant de Jean-Jacques MARTINOT), Jean-Pierre CHATEAUREYNAUD suppléant de Christian MAZIERE), Sylvie MAZIERES, Pascal MAZOUAUD, Francis MILLARET, Jean-Michel NADAL, François NEGRIER plus une voix pour Bernadette

VAN DEN DRIESSCHE, Christian NEYCENSSAS plus une voix pour Fabienne THORNE, Pierre NIQUOT, Alain OUISTE, Alain PEYROU, Monique RATINAUD plus une voix pour Martial Henri CANDEL, Jean-Robert RAVON, Francis REVIDAT, Claude SECHERE, François THOMAS, Frédéric VILHES.

2 abstentions : Madame Malaurie GOUT DISTINGUIN plus une voix pour Anne-Marie CLAUZET.

Accepte l'adhésion au service de l'Album des Territoires ;

Autorise le Président ou son représentant, à accomplir toutes les démarches nécessaires.

2°) Annexion aux cartes communales de Condat sur Trincou, La Chapelle-Faucher et Eyvirat des servitudes d'utilité publique autour des canalisations de transport de gaz.

Le vice-président informe l'assemblée de la signature de trois arrêtés préfectoraux en date du 30 novembre 2016 relatifs à l'institution de servitudes d'utilité publique prenant en compte la maîtrise des risques autour des canalisations de transport de gaz naturel ou assimilé, d'hydrocarbures et de produits chimiques pour les communes de la Chapelle-Faucher, Condat sur Trincou et Eyvirat.

Il s'agit de la canalisation de gaz, gérée par GRT gaz, qui relie Château l'Evêque à Thiviers.

Dans ce cadre, les servitudes instituées par les arrêtés préfectoraux doivent être annexées aux cartes communales des communes concernées.

La mise à jour des annexes de chacune des cartes communales fera l'objet d'un arrêté spécifique.

VU le code de l'urbanisme et notamment ses article L.161-1 et L.163-10 ;

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Charge le Président de prendre des arrêtés de mise à jour des annexes des cartes communales de la Chapelle-Faucher, Condat sur Trincou et Eyvirat,

Autorise le Président ou son représentant, à accomplir toutes les démarches nécessaires.

Monsieur MAZOUAUD indique au conseil qu'il dispose enfin de l'arrêté d'approbation de la révision de la carte communale de Valeuil.

Rapporteur : Monsieur Jean-Paul COUVY

3°) Avis à donner sur le projet de décret portant création de l'Établissement Public Foncier de Poitou-Charentes.

Le Président informe l'assemblée du courrier de Monsieur le Préfet de Région sollicitant l'avis des collectivités et EPCI sur le projet de décret modifiant le décret n°2008-645 du 30 juin 2008 portant création de l'établissement public foncier de Poitou-Charentes (EPF) (pièce jointe n° 3).

La proposition consiste en une extension du périmètre d'intervention dudit établissement public dans les secteurs de la Région Nouvelle Aquitaine non dotés d'établissements publics fonciers locaux, dont l'ensemble du département de la Dordogne.

La communauté de communes Dronne et Belle doit émettre un avis sur ce projet du fait de sa compétence en matière de plan local d'urbanisme.

L'EPF peut agir sur la base d'un programme pluriannuel d'interventions, tant dans les secteurs à tension immobilière (littoraux, agglomérations) que dans les secteurs ruraux ou les centres-bourg par le biais de convention avec les collectivités (et EPCI).

VU le projet de décret présenté ;

VU le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.4111-1 ;

VU le code général des impôts, notamment son article 1607 ter ;

VU le code de l'urbanisme et notamment ses article L.161-1 et L.163-10 ;

Considérant l'intérêt pour l'EPCI de solliciter éventuellement cet établissement public foncier afin d'aider à la réalisation de projets fonciers ou immobiliers ;

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, avec :

38 voix pour : Mesdames et Messieurs Jean-Luc AIMONT, Yves ARLOT, Josiane BOYER, Olivier CHABREYROU, Gaston CHAPEAU, Gérard COMBEALBERT, Jean-Paul COUVY, Bernard de MONTETY, Michel DUBREUIL, Jean-Claude FAGETE, Henri FAISSOLE, Malaurie GOUT DISTINGUIN plus une voix pour Anne-Marie CLAUZET, Jean-Pierre GROLHIER, Benoît HARMAND, Jean-Jacques LAGARDE, Jean-Marie MARCHAND, Claude MARTINOT, Jean-Pierre SICARD (suppléant de Jean-Jacques MARTINOT), Jean-Pierre CHATEAUREYNAUD suppléant de Christian MAZIERE), Sylvie MAZIERES, Pascal MAZOUAUD, Francis MILLARET, Jean-Michel NADAL, François NEGRIER plus une voix pour Bernadette VAN DEN DRIESSCHE, Christian NEYCENSAS plus une voix pour Fabienne THORNE, Pierre NIQUOT, Alain OUISTE, Alain PEYROU, Monique RATINAUD plus une voix pour Martial Henri CANDEL, Jean-Robert RAVON, Francis REVIDAT, Claude SECHERE, François THOMAS, Frédéric VILHES.

4 abstentions : Mesdames et Messieurs Anita CATUSSE, Martine DESJARDINS, Guy-Robert DUVERNEUIL, Anémone LANDAIS.

Donne un avis favorable concernant le projet de décret modifiant le décret n°2008-645 du 30 juin 2008 portant création de l'Etablissement public foncier de Poitou-Charentes.

VI- TOURISME :

Rapporteur : Monsieur Claude MARTINOT

1°) Désignation d'un délégué pour siéger au conseil d'administration de l'Office de Tourisme Intercommunautaire du Grand Périgueux.

Le Président explique que par délibération du 29 septembre 2016, Le Grand Périgueux a procédé à la mise en conformité de ses statuts avec les dispositions de la loi NOTRe portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, notamment en matière de « promotion du tourisme, dont la création d'office de tourisme » et a créé un Office de Tourisme Intercommunal.

En son sein, la communauté d'agglomération a constitué un collège d'institutionnels et de partenaires territoriaux et à ce titre sollicite la Communauté de Communes Dronne et Belle pour disposer d'un siège au sein du Conseil d'Administration de l'Office de Tourisme Intercommunal.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Désigne Monsieur Claude MARTINOT pour siéger au conseil d'administration de l'Office de Tourisme Intercommunautaire du Grand Périgueux.

2°) Vote du tarif des billets Visite jumelée avec le château de Puyguilhem et Visite Passion.

Vu la délibération n°2016/09/96 du 26 septembre 2016 relative à la fixation des tarifs pour les entrées du site de Brantôme-en-Périgord

Le rapporteur propose à l'assemblée de voter de nouveaux tarifs d'entrée pour le site de Brantôme-en-Périgord pour l'année 2017 pour :

Un billet visite jumelée site de Brantôme-en-Périgord - Château de Puyguilhem à 10 €

Un billet à tarif réduit pour les détenteurs de la carte « Visites –Passion » pour la visite libre des grottes à 5€ (soit 10% de réduction)

Concernant le billet visite jumelée avec le Château de Puyguilhem, le rapporteur indique qu'une convention devra être signée avec le Centre des Monuments Nationaux (CMN) pour fixer le partage du coût de la visite. Il propose que chaque entité perçoive cinq euros par visite.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

Fixe de nouveaux tarifs d'entrée pour le site de Brantôme-en-Périgord pour l'année 2017 comme suit :

INDIVIDUELS	
Visite Jumelée site de Brantôme-en-Périgord – Château de Puyguilhem	10€
Grottes visite libre Tarif réduit avec carte visite passion	5€

Charge le Président d'effectuer toutes les démarches résultant de cette décision.

VII-QUESTIONS DIVERSES :

Compétence incendie :

Le Président indique que la communauté de communes a la possibilité de prendre la compétence concernant uniquement le contingent incendie, l'investissement restant toujours du ressort des communes. Il précise que le montant total payé par les communes en 2017 s'élève à 328 054.89€ et que cette modification statutaire permettrait d'augmenter le Coefficient d'Intégration Fiscale (CIF) communautaire et de bénéficier d'une augmentation de la DGF.

Monsieur OUISTE s'interroge sur le fait que la compétence soit séparée entre fonctionnement et investissement et souhaite que l'on interroge les services de la Préfecture à ce sujet avant de prendre une décision sur ce transfert.

Aire d'accueil des gens du voyage :

Monsieur COUVY rappelle au conseil qu'il a été demandé à Madame la Préfète de différer la saisine du juge de l'expropriation dans l'attente du nouveau schéma département des aires d'accueil des gens du voyage.

Il indique qu'il a reçu, en présence de Madame RATINAUD, le bureau d'études chargé de l'analyse des besoins pour le futur schéma départemental et qu'il lui a fait part de plusieurs remarques à savoir :

- ✓ l'état des lieux fait apparaître qu'il y a peu de passage sur notre territoire ;
- ✓ la réalisation d'une aire d'accueil représente un investissement important pour une fréquentation qui sera minime ;
- ✓ les aires d'accueil proches de notre territoire ne sont pas fréquentées à 100% ;
- ✓ la Communauté de Communes ne dispose pas de services compétents pour assurer l'accompagnement social de ce public.

Au regard de ces remarques, il indique qu'il a proposé au bureau d'études qu'une participation financière de la communauté de communes, au fonctionnement des aires d'accueil du Grand Périgueux, pourrait être envisagée.

Document unique :

Le Président indique que la CNRACL a octroyé une subvention de 6000€ dans le cadre de la démarche de prévention pour l'évaluation des risques.

Aménagement foncier sur la commune de St-Crépin de Richemont :

Le Département souhaite que la Communauté de Communes participe à la commission communale qui examinera prochainement un aménagement foncier sur la commune de St-Crépin de Richemont. Messieurs COUVY et GROLHIER sont désignés pour participer à ces réunions.

Campagne d'élagage :

Le Président présente les documents qui seront adressés aux administrés lors des campagnes d'élagage.

Il serait judicieux de faire figurer la possibilité d'émettre un choix (par exemple autorise ou n'autorise pas l'élagage par la collectivité) pour l'administré.

Piscines communautaires :

Le Président indique que le bureau a désigné le bureau d'études SODEIRE de Niort comme maître d'œuvre pour l'étude concernant le diagnostic pour la réhabilitation des piscines communautaires.

DGF bonifiée :

Le Président indique que la Communauté de Communes est éligible à la DGF bonifiée.

Fibre optique :

Le Président indique qu'une réunion concernant ce sujet va être organisée prochainement.

Présentation du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) :

M. GROLHIER rappelle que dans le cadre de l'étude du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal après la phase de diagnostic, nous entrons dans l'élaboration du PADD. Il présente un power point qui sera transmis aux communes.

Le PADD permet de dimensionner les besoins de la collectivité pour les années à venir notamment en matière de logements. Pour évaluer ces besoins et choisir le scénario de développement, on se base entre autres sur les évolutions récentes en matière de population et de construction. Parmi les différents scénarii envisageables, celui qui est le plus adapté pour la CCDB est le scénario "Campagne habitée". Celui-ci envisage une croissance de 0,6% par an de la population (ce qui est un rythme dynamique comparativement aux évolutions récentes mais qui est réalisable avec un engagement fort de la collectivité notamment dans la redynamisation des bourgs). Sont ainsi recherchés la mise en

réseau et la complémentarité entre les bourgs et un recentrage sur Brantôme en Périgord et Mareuil en Périgord, afin de conforter l'armature territoriale.

Le conseil communautaire retient le scénario « Campagne habitée » pour la poursuite du travail sur le PADD.

Par ailleurs, il rappelle que les 13 et 14 mars prochains, auront lieu des ateliers participatifs de secteur afin de poursuivre, de manière partagée et concertée, la réflexion sur le PADD et d'approfondir le scénario choisi. Ceux-ci sont ouverts à la population et aux élus.

Médecins :

Le Président indique qu'une annonce a été passée sur le site Internet de Sud Ouest et dans le journal.

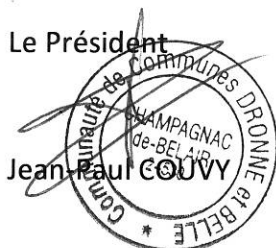
Des réponses ont été reçues et doivent être examinées (candidats souvent âgés ou avec des exigences particulières).

Il indique qu'il est nécessaire de mener une réflexion pour le recrutement de médecins salariés.

Il rappelle qu'il est nécessaire de prévoir l'acquisition du mobilier pour les cabinets des médecins pour la maison de santé de Mareuil en Périgord et pour les cabinets médicaux de Brantôme en Périgord.

La séance est close à 20h20

Le Président



Jean-Paul COUVY









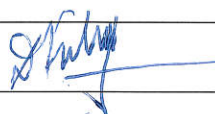


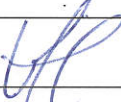



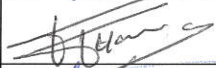


La secrétaire de séance

Monique RATINAUD

REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du Mardi 07 février 2017

Fiche de présence

Membres titulaires	Signature	Membres suppléants	Signature
AIMONT Jean-Luc			
ARLOT Yves			
BOSDEVESY Michel		DUCHER Jean-François	
BOUCAUD Raymond			
BOYER Josiane		BRANDY Pascal	
CANDEL Martial Henri		De TRAVERSAY Geneviève	
CATUSSE Anita		LAGARDE Guy-José	
CHABREYROU Olivier			
CHAPEAU Gaston			
CHARRON Éric Absent	pouvoir		
CLAUZET Anne-Marie	pouvoir		
COMBEALBERT Gérard			
COUVY Jean-Paul		Bourgeois Elise	
De MONTETY Bernard			
DESJARDINS Martine		LAURENCON Jacky	
DUBREUIL Michel		DUCHANGE Michel	
DUVERNEUIL Guy-Robert		JEAN Thierry	
FAGETE Jean-Claude			
FAISSOLE Henri		MERLE Bernard	
GOUT DISTINGUIN Malaurie			
GROLHIER Jean-Pierre		BOUSSARIE Françoise	
HARMAND Benoît			
LAGARDE Jean-Jacques		STEMMELEN Sabine	
LANDAIS Anémone		LAVAUD Alain	
MARCHAND Jean-Marie			
MARTINOT Claude			

MARTINOT Jean-Jacques		SICARD Jean-Pierre	
MAZIERE Christian		CHATEAUREYNAUD Jean-Pierre	présent.
MAZIERES Sylvie			
MAZOUAUD Pascal		CARTEAUD Jean-Claude	
MILLARET Francis			
MORIN Pierre			
NADAL Jean-Michel			
NEGRIER François			
NEYCENSAS Christian			
NIQUOT Pierre		FUHRY Dominique	
OUISTE Alain			
PEYROU Alain		DUVERNEUIL Max	
RATINAUD Monique			
RAVON Jean-Robert			
REVIDAT Francis			
ROUMAILLAC Catherine			
SECHERE Claude			
THOMAS François			
THORNE Fabienne			→ pouvoir à N. Neycenas.
VAN DEN DRIESSCHE Bernadette			Procuration à F. Negrier
VILHES Frédéric			

MARZENAT Stéphanie

MARZENAT S.

S. Mannevo